

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE

25/06/2020

N° E20000024/95

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 19/06/2020, la lettre par laquelle Monsieur le Président de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Antony ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2020 pour le département des Hauts-de-Seine;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Françoise BOUVIER est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris et à Madame Françoise BOUVIER.

Fait à Cergy, le 25/06/2020

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,

Signé

Hélène VINOT

Pour ampliation

La greffière en chef

